



Établissements recevant du public (ERP) : un registre public d'accessibilité bientôt obligatoire

Fiche pratique publié le 16/11/2017, vu 1029 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

À partir du 22 octobre 2017, les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) devront mettre à la disposition du public un registre public d'accessibilité.

Outre la liste des prestations proposées par l'établissement pour l'accessibilité des personnes handicapées, le registre contiendra :

- la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ;
- la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées.

Un arrêté publié au Journal officiel du 22 avril 2017 précise le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour de ce registre, selon la catégorie et le type de l'établissement.

Les ERP situés dans un cadre bâti doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public.

L'information simple à lire et à comprendre par le public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps.

Les gestionnaires d'ERP sont libres de choisir la forme du registre, sous version papier ou numérique.

[En quoi consiste un ERP ?](#)

Articles sur le même sujet :

- [Réussir la création de sa SARL](#) NOUVEAU
- [Rompre un bail commercial](#) NOUVEAU
- [Sous-louer un bail commercial](#)
- [Céder un bail commercial](#)
- [Céder un fonds de commerce](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Réussir à se faire payer](#)

- [Installer son entreprise à domicile](#)
- [Créer une entreprise à domicile : faut-il l'autorisation du maire ?](#)
- [Installer son entreprise dans une coopérative d'activités ou dans une couveuse d'entreprises](#)
- [Le CAPE, un contrat pour tester son projet en couveuse d'entreprise](#)
- [Installer son entreprise dans un local professionnel](#)
- [Statut des baux commerciaux : quand s'applique-t-il ?](#)
- [Le statut des baux commerciaux et l'immatriculation au RCS](#)
- [Bail commercial ou bail professionnel : comment choisir ?](#)
- [Qu'est-ce qu'un bail précaire commercial ou dérogatoire ?](#)
- [Convention d'occupation précaire : définition](#)
- [Litige sur un bail commercial : quel juge saisir ?](#)
- [Ouverture d'un ERP : la visite de la commission de sécurité](#)
- [ERP : les visites périodiques de la commission de sécurité](#)